



FR

ASSEMBLEE GENERALE
77^{ème} session
Rome, 6 décembre 2018

UNIDROIT 2018
A.G. (77) 4
Original: anglais/français
novembre 2018

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2017**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2017</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des comptes pour l'exercice financier 2017</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2018 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2017</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2017, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017), prévoyait que les dépenses effectives de € 2.271.870,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 2.271.870,00 sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2016.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2017 montrent que les recettes effectives s'élevaient à € 2.248.100,65. En raison des dépenses effectives de € 2.162.440,19, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2017 faisait apparaître un solde de € 83.510,15, résultant du solde négatif de l'exercice 2016 de € 2.150,31 plus le solde de € 85.660,46 de l'exercice financier 2017.
3. Le solde créditeur du Fonds du roulement à la clôture de l'exercice financier 2017 s'élevait à € 369.506,20.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision pour 2017	Recettes effectives 2017
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2017	--	-2.150,31
Recettes:		
Gouvernement italien	126.500,00	126.250,00
Autres Gouvernements participants	2.097.370,00	2.061.107,47
Contributions volontaires des Etats membres	0,00	0,00
Intérêts	1.000,00	--
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	17.000,00	26.900,14
Recettes extraordinaires	15.000,00	18.843,04
Total des recettes effectives et excédent actif au 1^{er} janvier 2017	<u>2.271.870,00</u>	<u>2.245.950,34</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total des recettes de l'exercice 2017	<u>2.271.870,00</u> =====	<u>2.245.950,34</u> =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2017 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2017 et peuvent se résumer ainsi:

	Estimation pour 2017	Dépenses effectives	Différence	
			Economies	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1. Indemnités à titre de remboursement des frais	268.500,00	287.703,17	3.061,48	22.264,65
Chap. 2. Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.214.293,00	1.158.484,05	59.354,61	3.545,66
Chap. 3. Charges sociales	425.577,00	407.289,94	18.287,06	--
Chap. 4. Frais d'administration	74.500,00	54.747,24	20.212,09	459,33
Chap. 5. Frais d'entretien	160.000,00	153.761,67	13.583,01	7.344,68
Chap. 6. Bibliothèque	129.000,00	100.454,12	28.545,88	--
Chap. 7. Programme de coopération juridique	0,00	0,00	0,00	00,00
Chap. 8. Fonds de réserve divers	0,00	0,00	0,00	0,00
B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9. Fonds de roulement	--	--	--	--
Chap. 10. Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	--	--	--	--
Total des dépenses extraordinaires	0,00 =====	0,00 =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.271.870,00 =====	2.162.440,19 =====	143.044,13 =====	33.614,32 =====
C) Comptes spéciaux	-- =====	-- =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses d'exercice	2.271.870,00 =====	2.162.440,19 =====	143.044,13 =====	33.614,32 =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euro):

	Budget	Effectif
Total des recettes	2.271.870,00	2.245.950,34
Total des dépenses	2.271.870,00	2.162.440,19
Solde au 31 décembre 2017	0,00	83.510,15

7. A sa 85^{ème} session (Rome, 4 octobre 2018), la Commission des Finances a pris note des informations figurant ci-dessus et a recommandé à l'Assemblée Générale, lors de sa 77^{ème} session (Rome, 6 décembre 2018), d'approuver les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2017 (UNIDROIT 2018 – F.C. (85) 8, para. 7).

8. *A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 77^{ème} session, est invitée à approuver les modifications finales au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2017, et à donner le quitus au Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2017, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*